

---

---

**EXISTE-T-IL DES ÉTUDES PORTANT SUR LES IMPACTS PSYCHOSOCIAUX,  
MAIS QUI NE SONT PAS ASSOCIÉES À LA PERCEPTION DES RISQUES?**

---

---

Afin de bien saisir l'étendue possible des études portant sur les impacts psychosociaux, il faut en tout premier lieu définir ce que l'on entend par « impacts psychosociaux ». Déterminés par un ensemble de facteurs personnels, démographiques, économiques et culturels, les impacts psychosociaux peuvent être compris globalement comme étant des conséquences psychologiques et sociales (actions, réactions) résultant d'un événement, d'un projet, d'une situation, d'une politique, etc. Ces impacts peuvent être soit positifs ou négatifs, selon les individus et les différents groupes de la population, et sont généralement regroupés en trois catégories :

- *impacts au plan des individus* : émotifs (stress, peur, anxiété, colère, fierté, vulnérabilité, etc.), comportementaux (s'informer, chercher de l'aide, ignorer, fuir, etc.), somatiques (maux de tête, difficulté à dormir, fatigue, dépression, etc.);
- *impacts au plan des relations interpersonnelles et des réseaux sociaux* : conflits interpersonnels, création de réseaux d'entraide, isolement social, changement ou désorganisation dans les habitudes de vie, etc;
- *impacts au plan des communautés* : conflits entre groupes, fracture de la cohésion sociale, injustices sociales, solidarité, responsabilisation, développement de compétences et d'expertises, perte de confiance envers les autorités gouvernementales, etc.

À la lumière de ces quelques éléments de définition des impacts psychosociaux, on aura d'ores et déjà compris que les chercheurs des sciences sociales, ici, au Québec, ou ailleurs dans le monde, réalisent et publient à chaque année plusieurs études visant à mieux connaître les impacts psychologiques et sociaux, à partir de la perception des individus et des groupes, et ce, dans plusieurs domaines d'intérêt. Ces études sont habituellement de type exploratoire; il existe différentes méthodes d'enquête connues permettant de documenter les perceptions des personnes et d'évaluer les impacts psychosociaux. Parmi les méthodes qualitatives les plus souvent utilisées, il y a les enquêtes par questionnaire, les entrevues individuelles ou de groupes, l'observation directe par des spécialistes; quant aux méthodes quantitatives, pensons aux sondages et à certains instruments standardisés de mesure.

Bref, les domaines de la santé physique ou mentale (ex. la qualité de services offerts, les maladies), de l'économie (ex. : les situations de pauvreté, la précarité des emplois), de l'environnement (ex. : les catastrophes naturelles, les projets de développement), etc. ont donné lieu à différentes études sociales sur les impacts psychologiques et sociaux et les interventions psychosociales. En ce qui concerne plus précisément le domaine de l'environnement, rapportons à titre indicatif certains documents pertinents qui ont déjà été produits au Québec au sujet des impacts psychosociaux, découlant de divers événements ou de projets : les impacts psychosociaux de la tempête de verglas au Québec<sup>1</sup>, les impacts psychosociaux inhérents à l'exploitation d'un lieu d'enfouissement sanitaire<sup>2</sup>, l'évaluation de la perception des risques de

---

<sup>1</sup> Charbonneau, J., Ouellette, F. – R., & Gaudet, S. (2000). Les impacts psychosociaux de la tempête de verglas au Québec. *Santé mentale au Québec*, 25(1), 138-162.

<sup>2</sup> Proulx, R., & Duclos, M. – A. (1994). *Impacts psychosociaux inhérents à l'exploitation d'un lieu d'enfouissement sanitaire*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie : Direction de la santé publique.

déchets radioactifs et des impacts psychosociaux<sup>3</sup>, les impacts potentiels sur la santé publique associés à l'implantation de porcheries<sup>4</sup>.

### ***Conditions de décret concernant les impacts psychosociaux adopté par le MDDEP***

Au cours des deux dernières années, deux projets ont fait l'objet d'une condition de décret portant sur l'évaluation des impacts psychosociaux lors de la délivrance d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans un premier temps, dans le cadre du projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 sur le territoire de la Municipalité de cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury<sup>5</sup>, la condition 4 du décret demande au ministère des Transports (MTQ) d'élaborer un programme de suivi des impacts psychosociaux associés au processus d'acquisition. Ce programme doit permettre de documenter les principaux impacts psychosociaux du projet sur les familles dont la résidence devra être acquise, expropriée ou déplacée, en vue de faire place au réaménagement de la route 175. L'étude est actuellement en cours de réalisation (un comité de suivi a été mis en place, une équipe de chercheurs universitaires a été mandatée pour réaliser l'étude) et devrait se terminer au printemps 2009. Dans un second temps, le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de la Municipalité de Saint-Philippe<sup>6</sup> inclut une condition de décret (numéro 4) qui demande au MTQ d'élaborer et de réaliser une étude afin d'évaluer les impacts psychosociaux associés au parachèvement de l'autoroute 30. L'étude doit viser à déterminer les principaux impacts et les changements significatifs vécus par les citoyens en lien avec la planification, l'évaluation, la réalisation et la mise en exploitation du tronçon entre l'échangeur Jean-Leman et l'autoroute 15.

#### Note :

Les informations contenues dans cette réponse ne font qu'un bref tour d'horizon sur la question des impacts psychosociaux et doivent être prises uniquement comme indication démontrant que bien des sujets sont susceptibles d'être explorés et analysés par les sciences sociales, notamment en ce qui concerne les perceptions des individus et des groupes de la population.

Carl Ouellet, B. Sc. Sociologie  
Direction des évaluations environnementales –  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

---

<sup>3</sup> NOVE ENVIRONNEMENT INC. (2003). *Évaluation de la perception des risques et des impacts psychosociaux*. Étude sectorielle réalisée pour Hydro-Québec Production dans le cadre du projet de Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

<sup>4</sup> Jacques, L., Masson, E., & Tardif, I. (2003). *Impacts potentiels sur la santé publique associés à l'implantation de porcheries dans la municipalité régionale de comté Le Haut-Saint-Laurent*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie : Direction de la santé publique.

<sup>5</sup> Décret 1050-2005 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour le projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 entre les kilomètres 60 et 84 sur le territoire de la Municipalité de cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

<sup>6</sup> Décret 539-2006 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur du ministre des Transports pour le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman sur le territoire de la Ville de Candiac et de la Municipalité de Saint-Philippe.